

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**

**Délibération du conseil communautaire**

**ACTE N° CC-20190923-003**

**du 23 septembre 2019**

**n°003**

**page 1/2**

**EXTRAIT :**

**GRAND  
CHATELLERAULT**  
COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

**Nombre de membres en exercice : 82**

**PRESENTS ( 60 ) :** M. LAVRARD, J. MELQUIOND, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, H. PREHER, J. DUMAS, E. AZIHARI, B. ROUSSENQUE, J-M. MEUNIER, E. PHILIPPONNEAU, G. MAUDUIT, N. CASSAN-FAUX, D. BEAUDEUX, F. MÉRY, P. BARAUDON, Y. GANIVELLE, C. GIGUET CLUCK (suppléante de J-M. TARDIF), A. PICHON, J. ROY, J-P. BARBOT, B. HENEAU, I. BARREAU, D. BOIREAU, J-C. BONNET, L. ROY, J. GAUTHIER, M. FAVREAU, C. DAGUISE, P. BIGOT, B. de COURRÈGES, P. MOREAU, P. GUÉNAIRE, F. MERCHADOU, H. COLIN, D. TREMBLAIS, P. VILLETTE, R. GRANDIN, A. GUIMARD, C. PIAULET, B. SULLI, D. GAUTHIER, L. CLAVE, Y. BOINOT, F. REBY, G. WIBAUX, E. BAILLY, P. BARBOT, J-J. BERTHELLEMY, A. BRAGUIER, J-P. CONTE, M. GODET, L. JUGÉ, Y. ÉCALE, G. PEROCHON, D. MARTIN, M. CHAINEAU, D. CHAINE, P. FOUCTEAU, M. PONTIER

**POUVOIRS ( 11 ) :** I. RABUSSIER donne pouvoir à H. COLIN  
P. ROCHER donne pouvoir à P. VILLETTE  
B. FONTAINE donne pouvoir à JP. CONTE  
JP. ABELIN donne pouvoir à M. LAVRARD  
L. RABUSSIER donne à pouvoir AF. BOURAT  
C. FARINEAU donne pouvoir à E. AZIHARI  
P. MIS donne pouvoir à JM. MEUNIER  
T. BAUDIN donne pouvoir à M. BEN EMBAREK  
M. MONTASSIER donne pouvoir à H. PREHER  
F. BRAILLARD donne pouvoir à G. MAUDUIT  
JF. DABILLY donne pouvoir à D. CHAINE

**EXCUSES ( 11 ) :** G. MICHAUD, M. METAIS, E. AUDEBERT, J-M. MAZAUD, B. MORIN, J-L. POYANT M-L. CHABOT, T. PRIEUR, C. PÉPIN, F. SCHMITT, P. BERNARD

**Nom du secrétaire de séance : Martine GODET**

**RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN**

**OBJET : Adhésion de 2 nouvelles communes à Eaux de Vienne SIVEER**

*La Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault est adhérente au syndicat Eaux de Vienne SIVEER.*

*Par délibération n°2 en date du 19 juin 1919, le Comité Syndical d' «Eaux de Vienne Siveer » a donné son accord pour l'adhésion des communes de Jouhet et Montmorillon au syndicat « Eaux de Vienne Siveer » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.*

*Aussi, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il est donc demandé au conseil communautaire de se prononcer sur cette adhésion.*

\*\*\*\*\*

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L5211-18 ;

**VU** les statuts du syndicat Eaux de Vienne-Siveer

**VU** l'accord de Eaux de Vienne Siveer pour l'adhésion des communes de Jouhet et Montmorillon au syndicat « Eaux de Vienne Siveer » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

**Le conseil communautaire, ayant délibéré, décide :**

- d'accepter la demande d'adhésion des communes de Jouhet et Montmorillon au syndicat « Eaux de Vienne Siveer »

Envoyé en préfecture le 24/09/2019  
Reçu en préfecture le 24/09/2019  
Affiché le **25 SEPT 2019**  
ID: 086-243600413-20190923-CC\_20190923\_003-DE

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**

**Délibération du conseil communautaire**

**ACTE N° CC-20190923-003**

**du 23 septembre 2019**

**n°003**

**page 2/2**

- d'autoriser Monsieur le Président à mettre en œuvre la procédure permettant à Madame la Préfète de prendre l'arrêté entérinant cette décision

**Vote : Adopté à l'unanimité**

Pour ampliation,  
Pour le président et par délégation,  
La responsable du service juridique,  
Nadège GROLLIER